



## ***Déclaration mensuelle du nombre total d'actions et de droits de vote composant le capital social (au 31 décembre 2008)***

Cette déclaration est établie en application de l'article L.233-8 II du Code de Commerce et de l'article 222-12-5 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

**Date d'arrêté des informations :**

31 décembre 2008

**Nombre total d'actions composant le capital social :**

28 495 514

**Total brut<sup>(1)</sup> des droits de vote :**

28 983 295

**Total net<sup>(2)</sup> des droits de vote :**

28 624 836

*(1) Conformément au dernier alinéa de l'article 222-12 du règlement général de l'AMF, le nombre total brut de droits de vote est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote*

*(2) Le total net est égal au total brut diminué des actions privées de droit de vote (actions détenues en propre)*

En dehors des seuils prévus par la loi, il n'y a pas d'obligation statutaire particulière en matière de franchissements de seuils